

Nom et prénom  
de l'enfant

① .....

Date de naissance : .....  Garçon  Fille

② .....

Date de naissance : .....  Garçon  Fille

③ .....

Date de naissance : .....  Garçon  Fille

	Responsable 1	Responsable 2
NOM/ PRENOM		
ADRESSE DOMICILE		
Tél Domicile / Portable		
<b>Mail OBLIGATOIRE</b>		
Profession		
Tél. professionnel		

REGIME D'APPARTENANCE :  Général (CAF)  Agricole (MSA)

N° allocataire : ..... QUOTIENT FAMILIAL (QF) : .....

(Fournir l'attestation CAF ou MSA)

**Adresse de facturation : Même nom que sur l'attestation caf ou msa**

**Nouveau !!! Possibilité de régler les factures par prélèvement automatique**

OUI  NON

Si oui à fournir :

RIB + mandat SEPA par mail à :

[secretariat2@mairiedebesse.fr](mailto:secretariat2@mairiedebesse.fr)

	Parent Payeur
NOM/ PRENOM	
ADRESSE	

PERSONNES AUTORISÉES à venir chercher votre enfant (hors responsables légaux)

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_ N° téléphone : \_\_\_\_\_

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_ N° téléphone : \_\_\_\_\_

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_ N° téléphone : \_\_\_\_\_

Les parents acceptent que le ou les enfant (s) quitte(nt) l'accueil de loisirs seul  OUI  NON

Les parents déclarent accepter les conditions d'inscription de l'accueil de loisirs.  OUI  NON

Les parents autorisent le ou les enfant(s) désigné(s) ci-dessus à être photographié ou filmé dans le cadre de l'accueil de loisirs. Et à les utiliser dans la presse locale, les journaux communaux, réseaux sociaux et les sites internet (mairie, école, office du tourisme).  OUI  NON

Signature du responsable légal  
Précédée de la mention « lu et approuvé »

## Accueil de loisirs périscolaire (matins / soirs)

Fréquentera (ont) l'accueil de loisirs périscolaire :

le matin : lundi - mardi - jeudi - vendredi  
le soir : lundi - mardi - jeudi - vendredi  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Observation :

## Accueil de loisirs périscolaire (Mercredis)

Fréquentera (ont) l'accueil de loisirs :

- Matin  Après-midi  
 Journée  
 Forfait trimestriel  
 ou (préciser les dates) :

Observation :

## Accueil de loisirs extrascolaire (vacances)

Pour les vacances, les jours d'inscription seront demandés avant chaque période

*Protection des données personnelles :*

*La Commune de Besse et Saint-Anastaise traite vos données personnelles pour gérer l'inscription de votre/vos enfant(s) à l'accueil de loisirs. La non-fourniture des données entraîne l'inaccessibilité au service pour défaut d'inscription. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public, le traitement de données s'inscrit dans le cadre de la mission de service public de gestion de l'accueil de loisirs.*

*Vos données personnelles seront accessibles aux seuls agents municipaux habilités à traiter l'inscription de votre enfant.*

*Vos données personnelles sont conservées dix-huit mois (18).*

*Conformément à la réglementation en vigueur (\*) vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.*

*Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.*

*Pour exercer vos droits Informatique et Libertés ou pour toute question relative à ce dispositif, vous pouvez nous contacter : Florence VERDIER [dgb@mairiedebesse.fr](mailto:dgb@mairiedebesse.fr), 2 place de la mairie 63610 BESSE ET SAINT-ANASTAISE, téléphone 04 73 79 84 67.*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en premier lieu au délégué à la protection de la commune à l'adresse mail [dpo.adit63@puy-de-dome.fr](mailto:dpo.adit63@puy-de-dome.fr). Si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse, vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour introduire une réclamation. ([cnil.fr](http://cnil.fr))*

*(\*) Règlement EU 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018. Références : articles L 223-1 à L 223-9, L 255-1, L 613-13 et R 251-1 à R 253-4 du code de la sécurité intérieure*